

**DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS**

**ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY**

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité -Fraternité

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 29 septembre 2021

**Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35**

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-trois septembre deux mille vingt et un, s'est rassemblé au gymnase Liberté sous la présidence de Monsieur Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

**MODIFICATION EN
COURS
D'EXECUTION N°1
DU LOT N°2 DU
MARCHE N°13/19
RELATIF A LA
MAINTENANCE
PREVENTIVE ET
CORRECTIVE DES
MOYENS DE
SECOURS CONTRE
L'INCENDIE**

PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Christophe PAQUIS, Daniel GUIRAUD, Moussou NIANG, Malika DJERBOUA, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Arnold BAC, Liliane GAUDUBOIS, Patrick BILLOUET, Patrick CARROUER, Lucie FERRANDON, Lisa YAHIAOUI, Sonia ANGEL (à partir du point 10), Gaëlle GIFFARD, Isabelle DELORD, Martin DOUXAMI, Simon BERNSTEIN, Mathias GOLDBERG, Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG, Frédérique SARRE, Vincent DURAND.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Madeline DA SILVA par Guillaume LAFEUILLE, Nathalie BETEMPS par Liliane GAUDUBOIS, Lionel PRIMAULT par Sander CISINSKI, Richard LE PONTOIS par Patrick CARROUER, Sonia ANGEL par Valérie LEBAS (jusqu'au point 10), Johanna BERREBI par Christian LAGRANGE, Delphine PUPIER par Christophe PAQUIS, Alice CANABATE par Lucie FERRANDON, Hélène BERTHOUMIEUX par Frédérique SARRE

ABSENTES : Brigitte BERCERON, Bénédicte BARBET

SECRETAIRE : Guillaume LAFEUILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2021

OBJET : MODIFICATION EN COURS D'EXECUTION N°1 DU LOT N°2 DU MARCHE N°13/19 RELATIF A LA MAINTENANCE PREVENTIVE ET CORRECTIVE DES MOYENS DE SECOURS CONTRE L'INCENDIE

LE CONSEIL,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

CONSIDERANT CE QUI SUIT :

Une redéfinition du périmètre du marché est devenue nécessaire afin d'ajouter les quatre sites suivants : le gymnase Liberté, le gymnase Rabeyrolles, l'Eglise Notre Dame du Rosaire et le Centre municipal de santé. Cette redéfinition a un impact sur le montant de la maintenance annuelle préventive et il convient également d'augmenter le montant maximum de la maintenance corrective afin d'intégrer ses sites à la prestation.

Par ailleurs, la ville souhaite faire l'ajout de certaines références au BPU afin d'améliorer l'exécution administrative du marché d'une part, et de pouvoir bénéficier de rabais proposés par le prestataire d'autre part.

VU le budget communal,

VU l'avis de la commission d'appel d'offre,

VU le rapport du représentant légal,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

ARTICLE 1 : Approuve la modification en cours d'exécution n°1 du lot 2 de l'accord-cadre relatif à la maintenance préventive et corrective des moyens de secours contre l'incendie.

ARTICLE 2 : Dit que cette modification en cours d'exécution entraîne une plus-value totale de 15 378,16 € HT, soit 18 453,79 € TTC (TVA à 20%). Soit une plus-value du montant initial de 8,6 %.

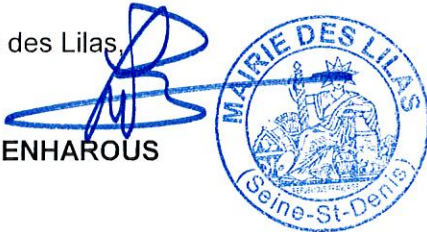
ARTICLE 3 : Autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous documents y afférents.

ARTICLE 4 : Dit que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis, à Monsieur le Trésorier Municipal de la Ville des Lilas, aux intéressés et affichée en mairie.

Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

Lionel BENHAROUS



Délibération votée par :

Voix pour 33

Voix contre

Abstentions

NPPV

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20210929-D107-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/09/2021

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de son affichage le **01 OCT. 2021**
(pendant une durée continue de 2 mois)

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.